

N°09-070723-02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Mariane MICHEL à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Souscription d'un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Société Générale**

Lors de l'adoption du budget primitif 2023, le Conseil municipal a validé l'inscription d'une recette de 3 millions d'euros au chapitre 16 correspondant à un emprunt à souscrire pour le financement des travaux de rénovation du Centre du Flumet, pour ceux de la Place de la Fare et pour les travaux de sécurisation des traversées des hameaux

Au cours des derniers mois, la municipalité et les services de la commune ont rencontré plusieurs représentants d'établissements bancaires afin de solliciter des offres de prêt.

A l'analyse des offres reçues, le dossier proposé par la Société Générale apparaît le plus favorable.

A la date de préparation du Conseil municipal, la Société Générale proposait en effet un taux de 3.51% pour un emprunt de 3 M€ sur une durée de 10 ans.

Compte tenu des fluctuations des marchés financiers, il apparaît que ce taux est désormais de 3.98% ; montant qui ne paraît pas suffisamment avantageux. Il paraît donc souhaitable de ne pas souscrire cet emprunt à ce taux et de suivre les évolutions du marché pour attendre une fenêtre plus favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal

- de valider la conclusion d'un emprunt de 3 M€ sur une durée de 10 ans auprès de la Société Générale,
- de fixer un taux maximum au-dessus duquel il ne sera pas possible de souscrire cet emprunt étant précisé que ce taux sera fixé de façon définitive moment du « topage » téléphonique à l'issue du conseil municipal.

### **VU**

- Les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil prise en séance du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Après avoir pris connaissance des offres de financement établies par la Société Générale en date du 31 mai et du 7 juillet 2023,

- **Objet** : Prêt à taux fixe
- **Prêteur** : Société Générale
- **Montant** : 3 000 000 €
- **Durée** : 10 ans
- **Taux** : 3.51% le 31 mai 2023 et 3.98 % le 7 juillet 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet, Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Souscription d'un Concours bancaire**

Pour financer les travaux de rénovation de la Place de la Fare, de réhabilitation du Gîte du Flumet et de sécurisation routière des traversées des hameaux, la Commune de Vaujany contracte auprès de la Société Générale un Crédit aux caractéristiques suivantes :

#### **CARACTERISTIQUES DU PRÊT**

De contracter auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant total de 3 000 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### **Montant total : 3 000 000 euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 28/06/2034 et s'amortira sur 10 ans à compter de la date de consolidation fixée au 28/06/2024.

#### **Phase de mobilisation : oui**

Nominal : 3 000 000 Euros  
Début : Date de signature du contrat  
Fin : 28/06/2024  
Intérêts : Euribor\* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0.70 %  
Commission de non-utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé. \* floorés à zéro.

**Phase de consolidation** : D'un commun accord entre la Société Générale et la Ville de Vaujany, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :

Montant : 3 000 000 Euros  
Date de départ : 28/06/2024  
Maturité : 28/06/2034 (10 ans)  
Amortissement : Linéaire (capital constant)  
Périodicité : Trimestrielle  
Base de calcul : Exact/360

Taux d'intérêts indicatif au 07/07/2023 : 3.98%

Chaque périodicité du 28/06/2024 au 28/06/2034 : **taux validé au moment de la souscription de l'emprunt**

**Le taux fixe sera actualisé selon les conditions de marché lors de la mise en place du financement, il ne pourra dépasser un taux maximum de 3.80 %**

**Soulte de rupture des conditions financières** : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire

**Article 2 :** Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.


**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les différents tirages pendant la phase de mobilisation, dans les conditions prévues par ledit contrat.


**Article 4 :** Le Conseil Municipal dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2024 et suivants ;

**Article 5 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt susvisé et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution dudit contrat.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
  
Yves GENEVOIS



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 038-213805278-20230707-09\_070723\_02-DE